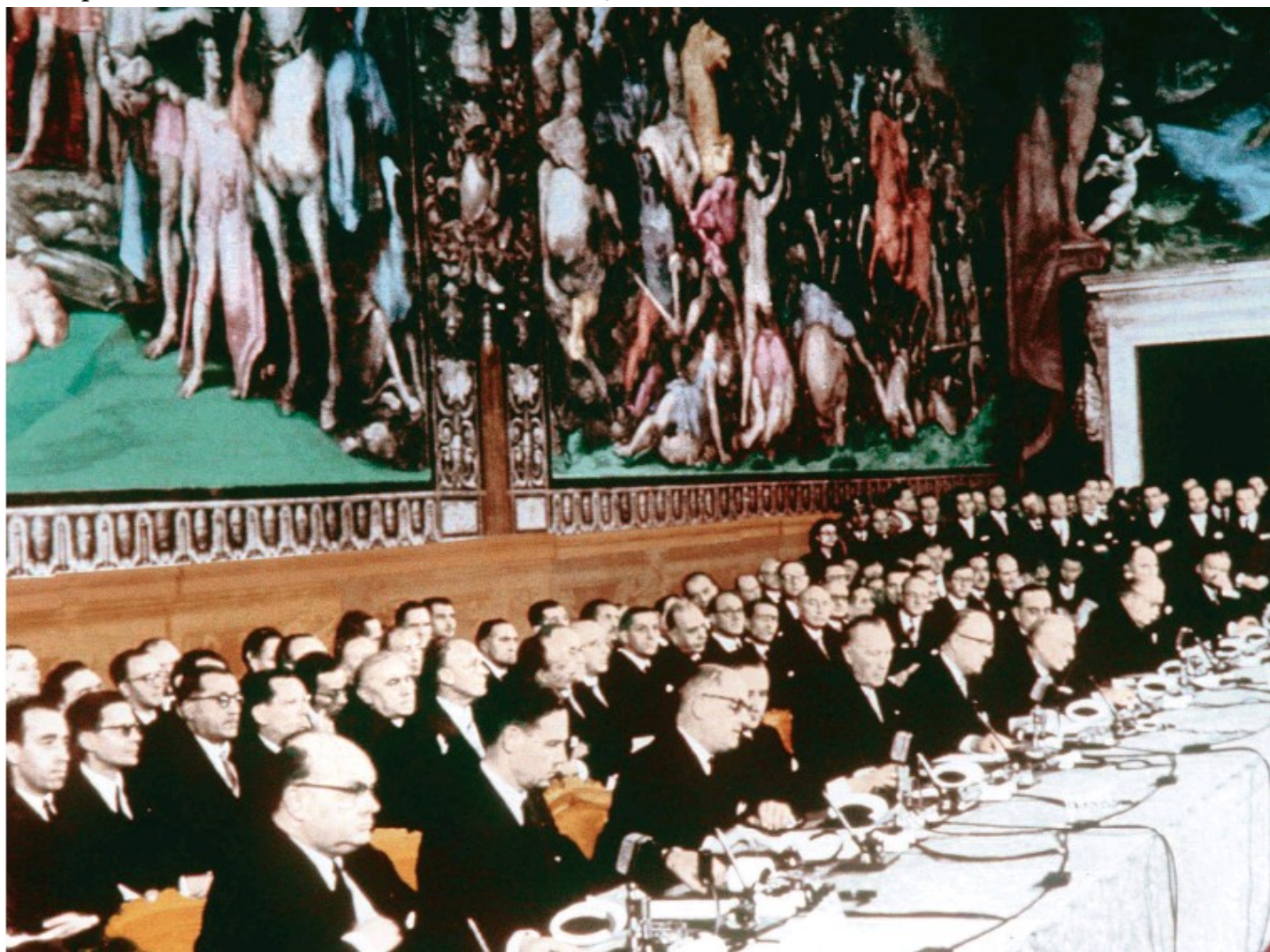


Il y a soixante ans à Rome...

Samedi 25 mars, les dirigeants européens se retrouvent à Rome, où le traité instituant le marché commun a été signé, pour tenter de relancer une UE en plein désarroi

Le Monde · 21 mar 2017 · alain salles

Les dirigeants européens se retrouveront, samedi 25 mars à Rome, où fut signé il y a soixante ans le traité instituant le marché commun. Dans le premier volet d'une série sur l'aventure européenne, aujourd'hui en panne, « Le Monde » revient sur les Pères fondateurs qui ont su, à force de réunions de crise et de coups de théâtre, faire naître ce texte aride de 248 articles



L'Europe a commencé par un temps de chien. Il pleuvait sur Rome ce 25 mars 1957, quand les représentants des six premiers pays européens ont signé le traité instaurant la Communauté économique européenne. L'heure était solennelle dans la salle des Horaces et des Curiaces du palais des Conservateurs, sur la place du Capitole. Sous les fresques du XVI^e siècle racontant la naissance de Rome, l'Europe communautaire était portée sur ses fonts baptismaux, douze ans après la fin de la seconde guerre mondiale. Peut-être les diplomates se souvenaient-ils de ces vers d'Horace de Corneille: «Par là finit la guerre et la paix lui succède»? L'ombre du récent conflit mondial plane encore sur les délégations des six pays de la « petite Europe » (Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas), à laquelle se sont ajoutés le poids de la guerre froide et les conflits coloniaux.

La météo sera peut-être plus clémente, samedi 25 mars à Rome, pour célébrer les 60 ans du traité fondateur. Mais les dirigeants européens sont en plein doute. Les débats sur une Europe à plusieurs vitesses divisent l'Est et l'Ouest, les partis populistes multiplient les coups de boutoir contre les fondements mêmes de l'Union européenne. La crise financière, la crise grecque, celle des réfugiés, le déclenchement du Brexit mettent en évidence l'impuissance européenne et les risques de dislocation, pris au sérieux par tous les dirigeants. Pour essayer de conjurer ces mauvais sorts, les Vingt-Sept – le Royaume-Uni est occupé à préparer son Brexit – espèrent retrouver l'esprit de Rome. Il y a un sentiment d'urgence.

Ils aimeraient pouvoir reprendre les paroles, ce jour-là, du ministre des affaires étrangères belge, Paul-Henri Spaak (1899-1972), l'un des pères fondateurs : « Cette fois, les hommes d'Occident n'ont pas manqué d'audace et n'ont pas agi trop tard. Le souvenir de leurs malheurs et peut-être aussi de leurs fautes semble les avoir inspirés, leur a donné le courage nécessaire pour oublier les vieilles querelles. » Ce socialiste fait partie de ceux qui ont sauvé l'idée européenne, après l'échec de la Communauté européenne de défense (CED), rejetée par le Parlement français trois ans plus tôt, en 1954. Car la naissance de l'Europe à six fut aussi difficile et incertaine que l'est aujourd'hui la sauvegarde de celle à vingt-sept.

« Il y a peu de temps encore, nombreux étaient ceux qui jugeaient irréalisable l'accord que nous consacrons officiellement aujourd'hui. La volonté d'unification de l'Europe s'était, à les en croire, endormie pour longtemps », rappelle à son tour le chancelier allemand, Konrad Adenauer (1876-1967), l'ancien maire de Cologne, démis par les nazis, qui voit, à 81 ans, l'aboutissement de son engagement en faveur du redressement de l'Allemagne et de l'Europe.

Le 25 mars 1957 naissait donc une « Europe empirique », selon le titre du « Bulletin de l'étranger » du Monde du 26 mars, où « la prudence des experts a consisté d'abord à renoncer, partout où il était possible, à faire fonctionner la mécanique supranationale ». Il en a fallu des crises, des réunions, des coups de théâtre pour arriver à ce traité aride de 248 articles décrits dans Le Monde comme « une macédoine assez extraordinaire où s'affrontent les règles et leurs multiples exceptions ». Le genre aura une longue postérité, de Maastricht à Lisbonne !

« UN SAUT DANS L'INCONNU » Sept ans plus tôt, dans le salon de l'Horloge du Quai d'Orsay, Jean Monnet, apôtre des Etats-Unis d'Europe, et le ministre des affaires étrangères Robert Schuman avaient pourtant développé une autre approche de la construction européenne, résumée dans la célèbre déclaration du 9 mai 1950 de Schuman : « L'Europe ne se fera pas d'un coup, ni dans une construction d'ensemble : elle se fera par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait. »

« C'est un saut dans l'inconnu ? », demande un journaliste. « C'est cela », répond Schuman. De ce saut dans l'inconnu naîtra en 1952 la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). La CECA est l'esquisse des institutions européennes, dans une version plus supranationale qu'aujourd'hui : une Haute Autorité, indépendante des gouvernements, dirigée par Jean Monnet, financée par un impôt européen et tempérée par un conseil des ministres, une assemblée parlementaire et une cour de justice. « Ma préoccupation était moins de faire un choix technique que d'inventer des formes politiques neuves et de trouver le moment utile pour changer le cours des esprits », écrit Jean Monnet dans ses Mémoires. La CECA, « ce méli-mélo de charbon et d'acier » selon de Gaulle, est la première étape de la réconciliation franco-allemande

« MA PRÉOCCUPATION ÉTAIT MOINS DE FAIRE UN CHOIX TECHNIQUE QUE D'INVENTER DES FORMES POLITIQUES NEUVES » JEAN MONNET président de la Haute Autorité de la CECA

autour d'un projet européen commun. La deuxième étape de la construction européenne sera plus épineuse. La guerre froide est installée, avec la peur d'un nouveau conflit. Les Etats-Unis poussent à un renforcement de l'Europe et au réarmement de l'Allemagne. Des projets d'une armée européenne et d'un ministre européen de la défense voient le jour pour aboutir à l'idée d'une Communauté européenne de défense qui permettrait d'inclure des troupes allemandes. Le Royaume-Uni refuse d'y participer. « Nous sentons jusque

dans nos entrailles que nous ne pouvons pas devenir membres d'une communauté européenne », tranche Anthony Eden, ministre des affaires étrangères.

Le traité instituant une CED est signé en mai 1952 à Paris. L'idée est à nouveau portée par Robert Schuman, qui va bientôt quitter le pouvoir. Les Parlements européens ratifient le texte. En France, les débats sont houleux. Le pays est coupé en deux. « Pêle-mêle avec l'Allemagne et l'Italie vaincues, la France doit verser ses hommes, ses armes, son argent dans un mélange apatride », tonne le général de Gaulle. Le texte est finalement rejeté en août 1954. « Après quatre ans de négociations et de tergiversations, la France avait rejeté le projet qu'elle avait elle-même proposé. Les partenaires de la France étaient ulcérés », écrit l'historien Pierre Gerbet dans *La Construction de l'Europe* (Armand Colin). Le moral européen est alors au plus bas. Les fondateurs ont surmonté leur échec en relançant l'Europe économique. Après l'abandon de la CED, la relance emprunte deux voies parallèles. Jean Monnet, fidèle à sa politique des

« réalisations concrètes », propose, après le charbon et l'acier, une communauté de l'énergie nucléaire (Euratom), dont le traité sera également signé à Rome le 25 mars 1957. Le ministre néerlandais des affaires étrangères Johan Willem Beyen critique cette approche et propose de « créer une communauté supranationale ayant pour tâche de réaliser l'intégration économique de l'Europe ».

Les deux stratégies seront développées en même temps. Avec un donnant-donnant implicite : la France accepte de discuter du marché commun si les autres pays acceptent de développer le projet d'Euratom. Et vice versa. Le principe en est acté à la conférence de Messine, en Italie, en juin 1955. Non sans mal. « La délégation allemande, présidée par M. Hallstein, a fait preuve d'une certaine raideur », explique dans un télégramme le diplomate français présent. Il constate que Bonn « voit l'avenir de l'économie allemande beaucoup plus dans le libre-échange et le développement du commerce mondial que dans une éventuelle organisation dirigiste limitée à six pays ». Les libéraux allemands ou néerlandais critiquent régulièrement le dirigisme du modèle de la CECA.

La perspective d'un marché commun inquiète Paris, inaugurant un débat récurrent en France sur les conséquences et le coût social de l'intégration économique. Une note de la

direction générale des affaires économiques, moins d'un an avant la signature du traité de Rome, alerte sur les conséquences d'un tel

marché commun dans « un pays traditionnellement protectionniste ». « Un marché commun n'est sans doute pas compatible avec le maintien de l'équilibre économique et social actuel de la France », s'inquiète le rédacteur. La

France demande « une harmonisation des politiques sociales ».

En juillet 1957, le jeune député Valéry Giscard d'Estaing approuve le texte – contrairement à Pierre Mendès France – mais s'émeut déjà de l'écart économique entre la France et l'Allemagne : « On constate que nous sommes les premiers pour les charges et les derniers pour les investissements. »

L'AMBIGUÏTÉ, LE « PÉCHÉ ORIGINEL »

Pour faire passer le texte, Paris obtient de négocier une application progressive du traité et y fait entrer la politique agricole ou les transports. « C'est le début de la méthode des compensations, qui permet à chacun de chercher des contreparties », note Yves Bertoncini, directeur de l'Institut Jacques-Delors. Des modifications ont lieu jusqu'à la dernière minute. « Huit jours avant la signature, quelqu'un s'aperçoit qu'on a oublié le préambule du traité, a expliqué Jean-François Deniau, chargé de le rédiger. Le plus surprenant est que ce texte, écrit au fil de la plume, très littéraire, pas du tout juridique, sera utilisé dans les interprétations les plus fondamentales de la Cour européenne. »

Le préambule donne une direction claire et pose les principes de la communauté, pas vraiment achevés, même si un long chemin a été parcouru depuis. Les signataires s'engagent à « établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens », à parvenir au « progrès économique et social de leurs pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe », et à « renforcer l'unité de leurs économies ».

Les tensions entre les Six restent présentes. « Le traité de Rome est un traité soigneusement ambigu, reconnaissait Jean-François Deniau. C'est là son péché originel. Entre la conception politique d'Adenauer ou de Schuman, et celle, commerciale, des milieux de Hambourg ou de Rotterdam, il ne pouvait y avoir accord que sur une ambiguïté ou un malentendu. Ils ne vont cesser de se développer et la vie du traité va être faite de ces affrontements entre les deux interprétations, nées dès le début des négociations et que les négociateurs n'auront jamais pu tout à fait concilier, encore moins unifier.» La querelle ne sera jamais vraiment tranchée.

Prochain article : Les briseurs de rêve